

Commune d'UFFHEIM

PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS

DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE D'UFFHEIM

DE LA SEANCE DU LUNDI 10 DECEMBRE 2018

L'an deux mil dix-huit, le lundi 10 décembre, à 19 h 30, le Conseil Municipal d'Uffheim s'est réuni en séance ordinaire sous la présidence de Monsieur Christian MARTINEZ, Maire.

Présents : HAAS Bernard, WADEL Patrick, CHAFFARD Jacques, COLETTI Charlotte, FEYERTAG Alain, HERTER Georges, KOERPER Jean-Luc, MOSER Muriel, RIBSTEIN André, ROOS Sabine.

A donné procuration : M. René ALMY à M. André RIBSTEIN

Absent excusé et non représenté : M. Thomas LEIBY

Absent non excusé : ./.

Secrétaire de Séance : Mme Elodie LE GALLOUDEC

ORDRE DU JOUR

Point 1 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Point 2 / Affaires financières

Point 3 / Droit de préemption urbain

Point 4 / Rapport de Saint-Louis Agglomération & Divers

Point 5 / Rapport des Adjointes & Commissions

Point 6 / Divers & Informations

Monsieur Christian MARTINEZ souhaite la bienvenue à tous les membres du Conseil Municipal et donne lecture de la procuration de Monsieur René ALMY donnant procuration à Monsieur André RIBSTEIN puis aborde les points à l'ordre du jour.

POINT 1 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Le procès-verbal de la séance du lundi 19 novembre 2018 a été transmis in extenso à tous les membres du Conseil Municipal.

Aucune observation n'étant formulée, le procès-verbal est adopté à l'unanimité et signé par tous les membres présents.

POINT 2 / Affaires financières**2.1 Bilan financier – Investissement exercice 2018**

Monsieur le Maire présente les dépenses en section d'investissement ;

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

PREND CONNAISSANCE des états présentés ci-dessous

BILAN FINANCIER DES DEPENSES D'INVESTISSEMENT au 31 décembre 2018**BUDGET COMMUNAL****TAXE D'AMENAGEMENT**

<i>Fournisseur</i>	<i>Travaux</i>	<i>Montant TTC</i>
DDFIP	Remboursement taxe d'aménagement	810.92 €
DDFIP	Remboursement taxe d'aménagement	810.92 €
TOTAL		1 621.84 €

FRAIS LIES AU DOCUMENT D'URBANISME

<i>Fournisseur</i>	<i>Travaux</i>	<i>Montant TTC</i>
ADAUHR	Transformation POS en PLU – Décompte final	388.01 €
TOTAL		388.01 €

REMBOURSEMENT DE CAUTION

<i>Fournisseur</i>	<i>Travaux</i>	<i>Montant TTC</i>
MULLER NOEMIE	Remboursement caution logement 23 rue du 20 Novembre	440.00 €
TOTAL		440.00 €

CONCESSIONS ET DROITS SIMILAIRES

<i>Fournisseur</i>	<i>Travaux</i>	<i>Montant TTC</i>
COSOLUCE	Nouveaux progiciels Cyan et Ebène	828.00 €
TOTAL		828.00 €

AMENAGEMENT DE TERRAINS

<i>Fournisseur</i>	<i>Travaux</i>	<i>Montant TTC</i>
BRUNNER ALAN	Terrassement mur angle Rue Béthouard – Suttergasse	4 800.00 €
MULLER THIERRY	Réparation mur 31 rue du 20 Novembre	1 700.00 €
MULLER PAYSAGES	Clôture du terrain de foot et portails	12 576.00 €
TOTAL		19 076.00 €

BATIMENTS PUBLICS

<i>Fournisseur</i>	<i>Travaux</i>	<i>Montant TTC</i>
BALTZINGER	Dalles Led Maison des Associations et appliques façades Mairie	737.23 €
CARON SECURITE	Plan d'évacuation Maison des Associations	848.70 €
CARON SECURITE	Plan d'intervention Maison des Associations	222.00 €
SMA TACTIFRANCE	Clous podotactiles escalier DOJO	230.40 €
CARON SECURITE	Plan d'évacuation Crèche, Ecole et Mairie	2 421.36 €
AQUA DOUBS	Adoucisseur Mairie	1 723.80 €
TOTAL		6 183.49 €

BATIMENT ACCUEIL PERISCOLAIRE

<i>Fournisseur</i>	<i>Travaux</i>	<i>Montant TTC</i>
APAVE	Contrôle technique préalable à l'installation du bâtiment modulaire	1 090.80 €
TOTAL		1 090.80 €

AMENAGEMENT VOIRIE ET SECURITE ROUTIERE

<i>Fournisseur</i>	<i>Travaux</i>	<i>Montant TTC</i>
SAP L'ALSACE	Annonce légale aménagement sécurité Rue du 20 Novembre	423.70 €
SAP L'ALSACE	Annonce légale feux tricolores	410.59 €
TP PAYS DE SIERENTZ	Aménagement de sécurité routière – Acompte 1	50 682.00 €
SOBECA	Feux tricolores – Acompte 1	34 960.08 €
TP PAYS DE SIERENTZ	Aménagement de sécurité routière – Acompte 2	21 530.40 €
GEOMETRE OSTERMANN	Honoraires de maîtrise d'œuvre – aménagement de sécurité routière	15 724.80 €
GEOMETRE OSTERMANN	Honoraires de maîtrise d'œuvre – aménagement de sécurité routière	1 879.20 €
TP PAYS DE SIERENTZ	Aménagement de sécurité routière – Acompte 3	10 730.40 €
TP PAYS DE SIERENTZ	Aménagement de sécurité routière – Acompte 4	7 919.50 €
SOBECA	Feux tricolores – Acompte 2	19 758.80 €
VIALIS	Feux tricolores – Sous-traitant	43 564.00 €
SOBECA	Feux tricolores – Décompte final	234.00 €
TP PAYS DE SIERENTZ	Aménagement de sécurité routière – Décompte final	7 268.54 €
TOTAL		215 086.01 €

MATERIEL POMPIERS

<i>Fournisseur</i>	<i>Travaux</i>	<i>Montant TTC</i>
MAISON COLLINET	Tenue nouveau Sapeur	452.15 €
MAISON COLLINET	Cagoules de feu, lampes de casques et surpantalons	578.21 €
CARON SECURITE	Extincteurs Musée Casemate et Brennhisle	311.77 €
TOTAL		1 342.13 €

MATERIEL & OUTILLAGE

<i>Fournisseur</i>	<i>Travaux</i>	<i>Montant TTC</i>
DISTEL	Echelle	343.20 €

FUCHS HENRI	Pompe à eau	687.40 €
TOTAL		1 030.60 €

MATERIEL MAISON DES ASSOCIATIONS

<i>Fournisseur</i>	<i>Travaux</i>	<i>Montant TTC</i>
EQUIP PRO	Vaisselle Maison des Associations	8 991.90 €
EQUIP PRO	Vaisselle Maison des Associations	174.13 €
EQUIP PRO	Chariot porte bacs Vaisselle Maison des Associations	181.08 €
TOTAL		9 347.11 €

MATERIEL INFORMATIQUE

<i>Fournisseur</i>	<i>Travaux</i>	<i>Montant TTC</i>
ESI	Ordinateur portable Maire	1 358.40 €
ESI	Cartouches sauvegarde serveur	1 086.00 €
HYPER U	Imprimante HP Maire	169.98 €
TOTAL		2 614.38 €

MATERIEL ECOLE

<i>Fournisseur</i>	<i>Travaux</i>	<i>Montant TTC</i>
SOPROLUX	Aspirateur Ecole	163.36 €
MANUTAN COLLECTIVITES	Bureau et fauteuil Ecole	433.16 €
UGAP	Tables et chaises Ecole	1 048.61 €
TOTAL		1 645.13 €

MATERIEL ACCUEIL PERISCOLAIRE

<i>Fournisseur</i>	<i>Travaux</i>	<i>Montant TTC</i>
ESPACE BUREAUX	Mobilier table et chaises	755.90 €
TOTAL		755.90 €

MATERIEL VOIRIE

<i>Fournisseur</i>	<i>Travaux</i>	<i>Montant TTC</i>
SAVICA SECURITE	Installation système vidéo-protection	4 339.20 €
TOTAL		4 339.20 €

MATERIEL INSTALLATIONS SPORTIVES

<i>Fournisseur</i>	<i>Travaux</i>	<i>Montant TTC</i>
NERUAL	Abris de touche terrain de foot	4 574.40 €
TOTAL		4 574.40 €

BUDGET ANNEXE EAU & ASSAINISSEMENT**MATERIEL & OUTILLAGE**

<i>Fournisseur</i>	<i>Travaux</i>	<i>Montant TTC</i>
DIEHL METERING	Compteurs d'eau	1 323.36 €
TOTAL		1 323.36 €

2.2 Budget de la Commune – Autorisation de dépenses d'investissement avant vote du budget primitif - exercice 2019

Vu l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 - article 37 ;

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé Comptable</i>	<i>Crédits 2018</i>	<i>Autorisations 2019</i>
21	Immobilisations corporelles	66 250 €	16 562.50 €
2128	Autres agencements et aménagements	5 000 €	1 250 €
21312	Bâtiments scolaires	3 000 €	750 €
2152	Installations de voirie	5 000 €	1 250 €
21568	Autre mat et outil d'incendie et de défense	1 250 €	312.50 €
2158	Autres installations, mat. et outillage technique	20 000 €	5 000 €
2183	Matériel de bureau et matériel informatique	2 000 €	500 €
2188	Autres immobilisations corporelles	30 000 €	7 500 €
23	Immobilisations en cours	450 000 €	112 500 €

2313	Constructions	200 000 €	50 000 €
2315	Installation, matériel et outillage techniques	250 000 €	62 500 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTE les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, hors restes à réaliser, dans la limite du quart des crédits votés au budget primitif 2018.

2.3 Budget Eau & Assainissement – Autorisation de dépenses d'investissement avant vote du budget primitif - exercice 2019

Vu l'article L. 1612-1 du Code Général des Collectivités territoriales modifié par la loi n° 2012-1510 du 29 décembre 2012 - article 37 ;

Dans le cas où le budget d'une collectivité territoriale n'a pas été adopté avant le 1^{er} janvier de l'exercice auquel il s'applique, l'exécutif de la collectivité territoriale est en droit, jusqu'à l'adoption de ce budget, de mettre en recouvrement les recettes et d'engager, de liquider et de mandater les dépenses de la section de fonctionnement dans la limite de celles inscrites au budget de l'année précédente.

Il est en droit de mandater les dépenses afférentes au remboursement en capital des annuités de la dette venant à échéance avant le vote du budget.

En outre, jusqu'à l'adoption du budget ou jusqu'au 15 avril, en l'absence d'adoption du budget avant cette date, l'exécutif de la collectivité territoriale peut, sur autorisation de l'organe délibérant, engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, non compris les crédits afférents au remboursement de la dette.

L'autorisation mentionnée à l'alinéa ci-dessus précise le montant et l'affectation des crédits.

Pour les dépenses à caractère pluriannuel incluses dans une autorisation de programme ou d'engagement votée sur des exercices antérieurs, l'exécutif peut les liquider et les mandater dans la limite des crédits de paiement prévus au titre de l'exercice par la délibération d'ouverture de l'autorisation de programme ou d'engagement.

Les crédits correspondants, visés aux alinéas ci-dessus, sont inscrits au budget lors de son adoption. Le comptable est en droit de payer les mandats et recouvrer les titres de recettes émis dans les conditions ci-dessus.

<i>Chapitre</i>	<i>Libellé Comptable</i>	<i>Crédits 2018</i>	<i>Autorisations 2019</i>
21	Immobilisations corporelles	70 000 €	17 500 €
2156	Matériel spécifique d'exploitation	10 000 €	2 500 €
2158	Autres	60 000 €	15 000 €

23	Immobilisations en cours	30 000 €	7 500 €
2315	Installation, matériel et outillages techniques	30 000 €	7 500 €

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

ACCEPTTE les propositions de Monsieur le Maire dans les conditions exposées ci-dessus ;

AUTORISE Monsieur le Maire à engager, liquider et mandater les dépenses d'investissement, hors restes à réaliser, dans la limite du quart des crédits votés au budget primitif 2018.

2.4 Délibération cadre annuelle pour imputation en section d'investissement des biens meubles inférieurs à 500 € en 2018

Vu la délibération du conseil municipal en date du 18 décembre 2017 chargeant l'ordonnateur d'imputer en section d'investissement les biens meubles dont la valeur TTC est inférieure à 500 €, considérant que la durée des articles est supérieure à une année et que, de ce fait, ils peuvent être considérés comme des investissements et ce pour l'exercice 2018 ;

VU les dépenses imputées en section d'investissement ci-dessous

<i>Mandat Date</i>	<i>Fournisseur</i>	<i>Libellé</i>	<i>Montant HT</i>	<i>Montant TTC</i>
16/01/2018	SOPROLUX	Aspirateur Ecole	136.13	163.36
08/02/2018	MAISON COLLINET	Tenue nouveau Sapeur	376.79	452.15
21/03/2018	EQUIP PRO	Vaisselle Maison des Associations	145.11	174.13
19/04/2018	EQUIP PRO	Chariot porte bacs vaisselle Maison des Associations	150.90	181.08
25/06/2018	CARON SECURITE	Extincteurs	259.81	311.77
25/06/2018	CARON SECURITE	Plan intervention Maison des Associations	185.00	222.00
25/06/2018	SMA TACTIFRANCE	Clous podotactiles escalier DOJO	192.00	230.40
07/08/2018	DISTEL	Echelle	286.00	343.20
06/09/2018	MANUTAN COLLECTIVITES	Bureau et fauteuil Ecole	360.97	433.16
13/11/2018	HYPER U	Imprimante	141.65	169.98

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

PREND ACTE des dépenses imputées en section d'investissement pour l'exercice 2018.

2.5 Délibération cadre annuelle pour imputation en section d'investissement des biens meubles inférieurs à 500 € - Exercice 2019

Vu la circulaire du 10 octobre 1982 relative au contrôle de l'imputation des dépenses du secteur public local ;

Vu la circulaire interministérielle n° INT B87 00120 C du 28 avril 1987 précise les règles d'imputation budgétaire des dépenses du secteur public local ; Par ailleurs, l'article 47 de la loi de finances rectificative pour 1998 a modifié les articles L 2122-21, L 3221-2 et L 4231-2 du code général des Collectivités Territoriales en donnant aux assemblées délibérantes la compétence pour décider qu'un bien meuble de faible valeur puisse être imputé en section d'investissement ;

Vu l'arrêté NOR/INT/B0100692 A du 26 octobre 2001 fixe, à compter du 1er janvier 2002, à 500 € toutes taxes comprises, le seuil au-dessous duquel les biens meubles ne figurant pas dans la liste sont comptabilisés en section de fonctionnement ; Il précise également la liste des biens meubles constituant des immobilisations par nature, quelle que soit leur valeur unitaire ;

Sur proposition de Monsieur le Maire,

Le Conseil Municipal, après avoir délibéré et à l'unanimité,

CHARGE l'ordonnateur d'imputer en section d'investissement les biens meubles dont la valeur TTC est inférieure à 500 €, considérant que la durée des articles est supérieure à une année et que, de ce fait, ils peuvent être considérés comme des investissements et ce pour l'exercice 2019.

POINT 3 / Droit de préemption urbain

Monsieur le Maire informe l'Assemblée qu'il a pris certaines décisions entrant dans le champ d'application de ses compétences des matières que lui a délégué le Conseil Municipal dans sa séance du 23 juin 2014, conformément à l'article L. 2122-22 du Code Général des Collectivités Territoriales.

Ont été prononcées les renoncations au Droit de Préemption Urbain sur les immeubles suivants

- ♦ *Section 1 parcelles 126, 127 et 450/125 – 14 rue du Général Béthouard – 843 m²*
- ♦ *Section 2 parcelles 578/135, 616/141, 622/143 et 655/140 – Lotissement Le Bifang – 684 m²*
- ♦ *Section 1 parcelles 422/28 et 431/27 – 5 rue de la Fontaine – 599 m²*

POINT 4 / Rapport de Saint-Louis Agglomération & Divers

4.1 Saint-Louis Agglomération

- Inauguration du parking P+R de la gare de Saint-Louis du 23 novembre 2018

Monsieur le Maire relate l'inauguration du parking P+R de la gare de Saint-Louis à laquelle il a assisté.

- Conférence des Maires du 27 novembre 2018

Monsieur le Maire informe que le point principal de la Conférence des Maires était le réseau Distribus, point abordé lors du Conseil Communautaire du lendemain.

- Conseil Communautaire du 28 novembre 2018

Monsieur le Maire informe des principales décisions prises lors du conseil communautaire de Saint-Louis Agglomération, notamment concernant les budgets supplémentaires 2018, le renouvellement de la délégation de service public Distribus et l'élection de Madame Catherine TROENDLE en tant que représentante de Saint-Louis Agglomération au sein de la société d'investissement pour la Clinique des Trois Frontières.

Monsieur le Maire informe que le prochain Conseil Communautaire se déroulera le 19 décembre 2018.

4.2 Association des Maires du Haut-Rhin

- Réunion d'information générale du 1^{er} décembre 2018

Monsieur le Maire relate la réunion de l'AMHR. Madame Brigitte KLINKERT a réalisé une présentation du projet de collectivité européenne d'Alsace. Monsieur Thierry KRANZER est intervenu au sujet du rôle du Maire dans la promotion de la langue alsacienne. Cette réunion fut également l'objet d'une intervention du Colonel LE BLOND, commandant du groupement de gendarmerie départementale du Haut-Rhin, de la présentation de la note de conjoncture locale par Monsieur Luc-Alain VERVISCH, Directeur des Etudes de la Banque Postale et enfin, de la présentation des dispositions fiscales et financières du projet de loi de finances pour 2019 par Monsieur Antoine HOME.

POINT 5 / Rapport des Adjointes & Commissions

5.1 Bernard HAAS

Monsieur Bernard HAAS indique que la Fête de Noël des Aînés aura lieu le dimanche 16 décembre 2018. Il y a, actuellement, 110 inscrits.

La préparation de la salle sera faite par la Commission Social & Animation le samedi 15 décembre 2018.

Monsieur Bernard HAAS rend compte de la réunion de la Commission Social & Animation du 28 novembre 2018.

Cette réunion se voulait une première rencontre avec les représentantes de l'Expo des Artistes Locaux et du Patchwork afin d'organiser une manifestation conjointe les 9 et 10 mars 2019.

Cependant, la représentante du Patchwork n'a pas assisté à la réunion et a indiqué à Monsieur Bernard HAAS n'être plus intéressée par l'organisation du « Uff'Patch ».

Monsieur Henri BERGER prendra contact avec une autre représentante du Patchwork pour savoir si elle souhaite organiser une manifestation en 2019.

Sinon, il faudra voir si suffisamment « d'artistes locaux » prendront part à l'édition 2019 afin de ne pas devoir l'annuler en dernière minute à l'instar de l'édition 2018.

Une décision sera prise en janvier 2019 quant à l'avenir de cette manifestation.

5.2 Patrick WADEL

Monsieur Patrick WADEL informe le Conseil Municipal de la commande de plots holophanes qui seront posés sur la bordure en granit du virage devant la mairie afin que cet aménagement de sécurité soit visible de nuit.

Il relate également la réunion entre les Elus et un représentant de la société Colas concernant les bordures abîmées par cette société dans le haut de la rue du 20 Novembre.

Une négociation est engagée pour trouver un dédommagement, peut-être sous la forme de travaux dans une rue de la Commune.

POINT 6 / Divers & Informations

6.1 Agenda

<i>Date</i>	<i>Réunion - Manifestation</i>	<i>Heure & Lieu</i>
Mercredi 12 décembre	Commission Urbanisme	18 h 30 Mairie
Dimanche 16 décembre	Fête de Noël des Aînés	12 h 00 Maison des Associations
Samedi 22 décembre	Loto du FCU	20 h 00 Maison des Associations
Vendredi 18 janvier 2019	Réception de Nouvel An	19 h 30 Maison des Associations

6.2 Documents remis

Les documents suivants ont été remis aux conseillers municipaux soit par voie électronique soit en début de séance

- Néant

6.3 Informations de Monsieur le Maire

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de la demande de signature d'une motion de l'ordre des avocats à la Cour d'Appel de Colmar qui s'oppose au projet de loi sur la justice, actuellement soumis au débat parlementaire, qui conduit principalement à la réduction des tribunaux d'instance et de grande instance au profit de la départementalisation des tribunaux de grande instance et du regroupement des cours d'appel.

Le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve la signature de cette motion.

Monsieur le Maire informe que l'un des véhicules ventouses, celui situé au bas de l'Allée des Goldens, a été déplacé. Il en reste un second sur le parking de la place du Sabotier qui devrait bientôt être enlevé également d'après la gendarmerie.

Monsieur le Maire indique que le miroir routier placé dans la rue du 20 Novembre face à la rue de la Liberté a été remis sur demande d'un administré pour sécuriser la sortie de cette rue malgré la présence des feux tricolores.

Monsieur Georges HERTER demande s'il serait possible d'en placer un autre dans la rue du Général Béthouard face à la rue des Landes en raison du manque de visibilité.

Monsieur le Maire informe de la demande de Foncière Hugues Aurèle pour la pose des candélabres dans le lotissement Le Bifang. L'installation a été autorisée mais la réception définitive du chantier ne se fera pas pour le moment de même que l'intégration dans le domaine public. Foncière Hugues Aurèle procédera à l'installation de l'éclairage public sous réserve de l'obtention de caution de la part des co-lotis.

Monsieur le Maire informe de la cessation d'activité du traiteur Fait Maison, David WILHELM, locataire du rez-de-chaussée du bâtiment sis 1 rue du Moulin. Le local sera bientôt vacant, une réflexion sera engagée sur la destination de ce local.

Monsieur le Maire informe de la réception de l'arrêté préfectoral du 22 novembre 2018 autorisant la société Holcim Béton Granulat Haut-Rhin à exploiter une installation de traitement et de transit de déchets sur la commune de Bartenheim.

Monsieur le Maire informe du départ de Saint-Louis Agglomération de Monsieur Fabien LARMENIER, ancien DGS de la Communauté de Communes du Pays de Sierentz.

Monsieur le Maire informe des remerciements verbaux de la Présidente de Saint-Vincent de Paul de Saint-Louis pour la remise de vêtements initialement destinés aux sinistrés de l'Aude.

Monsieur le Maire donne lecture de la carte de remerciements de Madame Evelyne KILKA pour le cadeau de la commune à l'occasion de la naissance de son fils.

5.4 Tour de table

Madame Muriel MOSER demande des précisions sur les différends relatifs à l'utilisation de la Maison des Associations entre le Club de Gymnastique et l'Accueil Périscolaire.

Monsieur le Maire lui répond qu'il a demandé aux 2 protagonistes de continuer à cohabiter harmonieusement pour les derniers mois de présence de l'Accueil Périscolaire dans la Maison

des Associations.

Monsieur Jean-Luc KOERPER demande si les Brigades Vertes ont donné suite au dossier de dépôt sauvage dans les champs.

Monsieur le Maire lui répond que, faute d'indices probants, ils n'ont pas pu donner suite.

Monsieur Patrick WADEL informe que des sessions de formation de sapeurs-pompiers organisées par le SDIS 68 se dérouleront sur le secteur du Centre de Secours de Magstatt-le-Bas et notamment à Uffheim les 11 et 12 décembre 2018.

L'ordre du jour étant épuisé et personne ne demandant plus la parole, Monsieur le Maire lève la séance à 20 h 55.

**TABLEAU DES SIGNATURES
POUR L'APPROBATION DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL D'UFFHEIM
DE LA SEANCE DU LUNDI 10 DECEMBRE 2018**

ORDRE DU JOUR

Point 1 / Approbation du procès-verbal de la séance précédente

Point 2 / Affaires financières

Point 3 / Droit de préemption urbain

Point 4 / Rapport de Saint-Louis Agglomération & Divers

Point 5 / Rapport des Adjointes & Commissions

Point 6 / Divers & Informations

<i>Nom & Prénom</i>	<i>Qualité</i>	<i>Signatures</i>	<i>Procuration</i>
<i>MARTINEZ Christian</i>	<i>Maire</i>		---
<i>HAAS Bernard</i>	<i>1^{er} Adjoint</i>		---
<i>WADEL Patrick</i>	<i>2^{ème} Adjoint</i>		---
<i>CHAFFARD Jacques</i>	<i>3^{ème} Adjoint</i>		---
<i>ALMY René</i>	<i>Conseiller Municipal</i>	<i>Procuration donnée à André RIBSTEIN</i>	
<i>COLETTI Charlotte</i>	<i>Conseillère Municipale</i>		---
<i>FEYERTAG Alain</i>	<i>Conseiller Municipal</i>		---
<i>HERTER Georges</i>	<i>Conseiller Municipal</i>		---
<i>KOERPER Jean-Luc</i>	<i>Conseiller Municipal</i>		---
<i>LEIBY Thomas</i>	<i>Conseiller Municipal</i>	<i>Absent excusé non représenté</i>	---
<i>MOSER Muriel</i>	<i>Conseillère Municipale</i>		---
<i>RISBTEIN André</i>	<i>Conseiller Municipal</i>		---
<i>ROOS Sabine</i>	<i>Conseillère Municipale</i>		---